2e projet de résolution politique

1) VOTE NOMINAL DE PRISE EN CONSIDERATION

Le texte proposé au CC par le BP est composé de trois parties :
I) La situation politique ;
II) L'Union de la gauche ;
III) La tactique électorale.

Après discussion, il ne semble pas qu'il y ait de divergences fondamentales sur la première partie. Mais sa rédaction souffre de multiples carences. Il est donc confié au BP un mandat de re-rédaction de cette partie. Il est également décidé à l'unanimité de reporter hors texte le point 10 sur le vote au premier tour qui est abordé pour la première fois et a été insuffisamment discuté. Diverses rédactions de ce point 10 figurent donc dans ce BI, mais elles n'ont pas été votées.

Ensuite la discussion s'engage sur les parties II et III du projet de résolution (moins le point 10). Certains camarades considèrent que le projet est inamendable en raison de divergences fondamentales. Ils demandent donc un vote préalable de prise en considération.

Résultat du vote pour ou contre la prise en considération

CC : 34 pour : Anthony, Arthur, Ballanda, Brasseur, Claire, Clelia, Corinne, Delphin, Gil, Guéda, Henry, Himmel, Jamard, Jebracq, Lanceaux, Lancelot, Lourson, Ludovic, Marjanec, Murcia, Noiraut, Paulet, Pedro, Radot, Riel, Robs, Sandor, Stephane, Stern, Tisserand, Verjeat, Verla, Vigo, Volodar.

2 abstentions : Boris, Petersen.

9 contre : Brice, Dick, Joel, Léo, Louis, Marteau, Ménard, Roger, Villeneuve.

6 NPPV : Bethel, Buzard, Morane, Sand, Spirou, Yann.

suppléants : 2 pour : Mathilde, Legras ; 2 NPPV : Vera, Bertrand.

C.Contrôle : 6 pour : Alexis, Charbin, Mireille, Philippe, Ramos, Thomas ; 1 contre : César.

Il ne nous a pas été possible de retrouver les votes de Max, Paul, Gubio et José sur ce point.

2) RESOLUTION AMENDEE - L'Union de la Gauche

5) L'accord conclu entre le PCF et le PS constitue la réponse de deux partis réformistes à la volonté de changement politique apparue depuis 1968 dans la classe ouvrière, dans le cadre d'un Etat fort qui a considérablement réduit les marges de manœuvre parlementaires.

Le programme commun n'est en rien un programme de transition anti-capitaliste auquel il ne manquerait que la volonté et les moyens d'aboutir. Il s'inscrit explicitement dans le cadre de l'Etat bourgeois, et même de la Vème République, qu'il prétend réformer de l'intérieur sans faire appel à une mobilisation et une structuration autonome de la classe ouvrière. Dans une période de lutte de classe intense où la bourgeoisie se trouverait acculée, ce programme pourrait être la dernière carte à laquelle se résignerait une fraction de la bourgeoisie pour empêcher le succès d'un processus révolutionnaire. Mais à l'heure actuelle, l'accord PS-PC ne peut être présenté comme une machination consciente de la bourgeoisie ou de l'une de ses fractions significatives. La situation même difficile ne justifie pas le risque qu'il y aurait pour elle à accepter une solution gouvernementale avec participation du PCF. Certaines fractions de la